

Compte-rendu des commissions thématiques du SAGE Thouet

Les 15 et 16 octobre 2018 à Saint-Loup-Lamairé.

Personnes présentes :

- M. Olivier CUBAUD** : Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et Président de la CLE du SAGE Thouet
M. Michel CLAIRAND : Communauté de communes du Thouarsais
M^{me} Isabelle MEYER : Agglomération du Choletais
M. David LAURENDEAU : Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
M. Jean-Claude GUERIN : Commune de la Peyratte
M. Vincent BLU : Conseil Départemental de la Vienne
M. Yannick VERGNAULT : SPL des Eaux du Cébron
M^{me} Claire VRIGNAUD : SPL des Eaux du Cébron
M. Louis-Marie LUMINEAU : Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine
M^{me} Alizée LORRAIN : Eaux de Vienne - SIVEER
M. Christophe CHATIN : Syndicat des Eaux du Val du Thouet
M. Cyril GRIMAN : Syndicat des Eaux du Val du Thouet
M. Pierre BIGOT : Syndicat de la Vallée de la Dive
M. Thomas PROQUEZ : Syndicat de la Vallée de la Dive
M. Anaël LACHAISE : Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
M. Jean-Claude BABU : Syndicat de la Losse
M^{me} Lucille STANICKA : PNR Loire Anjou Touraine
M^{me} Camille BEVILLON : Pays de Gâtine
M. Édouard BRANGEON : FDPPMA 86
M. Alain MOREAU : FDPPMA 49
M. Yann NICOLAS : FDPPMA 49
M. Michel RICHARD : FDPPMA 79
M. Christophe BORDES : FDPPMA 79
M^{me} Isabelle SAUVION : Chambre d'Agriculture de la Vienne
M^{me} Julie CADU : Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
M. Alexandre CHAIGNEAU : Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire
M^{me} Anne-Marie ROUSSEAU : Poitou-Charentes Nature
M^{me} Marie-Christine CHAPALAN : Association des amis des moulins du Bocage Vendéen et de la Gâtine
M. Jean THARRAULT : Association Sauvegarde de l'Anjou
M. François JENOT : Syndicat de Valorisation et de Promotion de la Pisciculture de Poitou-Charentes-Vendée
M^{me} Florence BARRE : Agence de l'Eau Loire Bretagne
M^{me} Laurence LACOUTURE : DREAL Nouvelle-Aquitaine

M^{me} Hélène ETEINNE : DREAL Nouvelle-Aquitaine
M. François RICHARD : Agence Française pour la Biodiversité des Deux-Sèvres
M. Mathieu HAUDRECHY : DDT 79
M. Thierry GRELIER : DDT 79
M. Philippe BAILLY : DDT 79
M. David IBARBOURE : DDT 79
M. Rodolphe PINIER : DDT 86
M^{me} Justine RICHARD : Bureau d'études GÉO-HYD
M. Yann LE BIHEN : Bureau d'études SCE
M. Jocelyn ADAM : Technicien SAGE Thouet
M. Pierre PÉAUD : Animateur SAGE Thouet

Personnes excusées :

M^{me} Jocelyn MARTIN : Département du Maine-et-Loire
M. Jean-François COIFFARD : Communauté de communes Airvaudais Val du Thouet
M. Guillaume KOCH : Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais
M. Benjamin AUDEBAUD : Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais
M. Gérard GIRET : Syndicat Intercommunal du bassin du Thouaret
M^{me} Vanina SECHET : Syndicat Intercommunal du bassin du Thouaret / Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais
M. Guillaume CHARRUAUD : Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
M^{me} Brigitte BONNISSEAU : Syndicat des Forestiers Privés des Deux-Sèvres
M. Nicolas COTREL : Deux-Sèvres Nature Environnement
M. Raphaël GRIMALDI : CREN Poitou-Charentes
M^{me} Eugénie MUSSO : UNICEM Nouvelle-Aquitaine
M^{me} Géraldine LEMARCHANT : DDT 86
M. Mathieu BOSSIS : Agence Française pour la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine
Direction de l'agriculture et de l'environnement du Département des Deux-Sèvres

Le présent compte rendu reprend les échanges qui se sont tenus lors des 3 commissions thématiques du SAGE « Qualité / Milieux / Quantité » les 15 et 16 octobre 2018.

M. CUBAUD, Président de la CLE du SAGE Thouet, accueille les participants et les remercie d'être présents à ces nouvelles commissions du SAGE Thouet. Il rappelle que les commissions se sont réunies en mars 2018 dans le cadre de l'élaboration du scénario tendanciel du SAGE. Suite à la validation de ce scénario, le 26 juin 2018 par la CLE du SAGE Thouet, il a été souhaité de réunir de nouveau les commissions afin d'associer les acteurs du bassin à l'élaboration des scénarios alternatifs.

La parole est ensuite donnée à Justine RICHARD et Yann LE BIHEN, des bureaux d'études GEO-HYD et SCE, qui présentent le déroulé et les objectifs de la séance, à savoir :

Atelier n°1 : Les orientations stratégiques composant les scénarios alternatifs

Discussion autour de 5 grandes questions permettant aux membres des commissions d'échanger sur le positionnement de la CLE et des acteurs du bassin, ainsi que sur l'ambition et la portée du document SAGE.

Atelier n°2 : Propositions de mesures composant les scénarios alternatifs

Propositions de mesures pouvant être intégrées au SAGE en lien avec les thématiques traitées.

Plusieurs types de mesures possibles : réglementaire, action-gestion, connaissance, communication.

Il est rappelé que l'objectif des ateliers est de permettre à chacun de s'exprimer et de proposer sa vision du SAGE. Il n'est pas recherché à cette étape de consensus. Ainsi, la synthèse ci-dessous retranscrit les différents échanges entre les participants aux ateliers. Compte tenu de leur sensibilité, leurs réponses aux questions stratégiques et leurs propositions d'actions peuvent parfois s'opposer.

Atelier n°1 : Les orientations stratégiques composant les scénarios alternatifs

Question 1 : Faut-il centraliser les actions par la structure porteuse du SAGE ou identifier des maîtrises d'ouvrage locales ?

Qualité	<ul style="list-style-type: none"> - Besoin de distinguer deux niveaux d'interventions : les actions opérationnelles doivent être mises en œuvre par des maîtrises d'ouvrage locales, bien identifiées sur le territoire. Les actions plus larges, nécessitant une échelle d'intervention plus grande, doivent être réservées à la structure porteuse. - Structure porteuse = rôle de coordination, pilotage (homogénéisation des méthodes et procédures). - Nécessité d'identifier les maîtrises d'ouvrage locales les « mieux placées » en fonction des types d'actions. - Certaines structures comme les syndicats AEP ont un certain historique et un ancrage sur le territoire et ont vocation à poursuivre leurs actions. Interrogations sur les territoires hors bassins d'alimentation de captage ainsi que sur les problèmes de financements. - Les réflexions sur les projets de territoires, sur les filières, ... doivent être conduites par la structure porteuse. - Structure porteuse peut également prendre en compte des domaines sur lesquels aucune maîtrise d'ouvrage n'est identifiée. - Accompagnement à assurer auprès des porteurs de projets. Veiller à ne pas imposer trop de contraintes sur les acteurs économiques.
Milieu	<ul style="list-style-type: none"> - La structure porteuse du SAGE, surtout sur la thématique « milieux », doit avoir un rôle de coordinateur, de centralisateur (vision d'ensemble). Elle doit rassembler les informations pour guider les stratégies et permettre des actions cohérentes, convergentes et priorisées. - Ne pas perdre l'approche locale, ne pas s'éloigner du terrain. Garder l'expérience des acteurs locaux. - Les informations doivent remonter du terrain vers la structure porteuse du SAGE (réseau d'échanges), pour s'assurer de la conformité des actions (tableau de suivi). Les maîtrises d'ouvrage locales pourraient être appuyées par des comités techniques / d'expertises mis en place par le SAGE (proposition de mobiliser et coordonner les experts existants plutôt que d'engendrer une forte augmentation des moyens humains de la structure porteuse). - Structure porteuse du SAGE doit être une structure ressource de la politique de l'eau sur le bassin -> accompagner de façon transversale toutes les structures concernées par la gestion de l'eau. - La stratégie SAGE devrait s'appuyer sur des maîtrises d'ouvrages locales : syndicats, fédérations de pêche, associations, Importance de cibler les maîtrises d'ouvrage locales potentielles dans la stratégie. - Un participant ne voit pas l'intérêt de la coordination par la structure porteuse du SAGE. Rôle de la structure porteuse du SAGE = communication.
Quantité	<ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur les porteurs d'actions locaux : question de moyen / besoin des acteurs locaux pour l'acceptation. - Besoin d'un coordinateur pour une cohérence totale et une ingénierie financière ainsi que pour le volet connaissance. - En matière de gestion quantitative – irrigation travail avec OUGC. - La structure porteuse du SAGE a un rôle de coordination, travail possible aussi avec les autres prélèvements (hors irrigation), sur un schéma de gestion de nappes, ... Attention à la thématique des transferts d'eau.

Question 2 : Quel positionnement de la CLE vis-à-vis des actions/politiques locales : droit de regard (par le biais des avis CLE notamment) ou implication et suivi (participation de membres de la CLE ou de l'animateur du SAGE aux réunions, association à la construction des projets ...) ?

Qualité	<ul style="list-style-type: none"> - Il est majoritairement admis que les avis de la CLE seuls ne sont pas satisfaisants car souvent consultatifs et arrivant une fois le projet bouclé. Si l'on veut une plus-value sur un projet, il est impératif d'y être associé en amont. - Interrogation sur les moyens humains nécessaires pour le suivi des dossiers. Suivi : travail énorme et chronophage. Solutions proposées : association de membres de la CLE, priorisation des thématiques ou projets concernés (STEP, SCoT, aménagement foncier, ...) - Nécessité de faire savoir que le SAGE souhaite être associé dès l'amont des projets (à inscrire dans le SAGE). Besoin de communication et rôle de « relais » des membres de la CLE. Travail sur visibilité, attrait du SAGE. Alerter les porteurs de projets sur les points de vigilances vis-à-vis des objectifs du SAGE. - Veiller aux bonnes pratiques des usages pour préserver les ressources en eau et les milieux aquatiques. Les organisations agricoles ont un rôle à jouer en amont des projets. - Attention aux lourdeurs administratives. - Dossiers soumis à avis de la CLE très souvent volumineux, besoin de synthétiser pour faciliter l'appropriation du dossier par les membres de la CLE. - Certains acteurs considèrent que le rôle de la CLE doit se limiter à l'élaboration du SAGE.
Milieu	<ul style="list-style-type: none"> - Pour une meilleure perception des projets, il faudrait associer l'animateur du SAGE et/ou membres de la CLE, toutefois risque d'être chronophage et débordés par le nombre de dossiers. Besoin de hiérarchiser les projets afin de prioriser et définir ceux devant être suivis de plus près. - Avis de la CLE en fin de projet souvent consultatifs, peu suivis. Meilleure association, prise en compte si association dès l'amont du projet. - Interrogation sur les compétences requises pour les membres de la CLE pour émettre un avis sur des sujets parfois très techniques. Réflexions à avoir sur la mise en place de comités techniques dont les compositions seraient validées par la CLE. Vigilance sur le risque que les élus soient déconnectés de ces thématiques si seuls les techniciens sont mobilisés. - Niveau d'implication de la CLE à définir en fonction des orientations inscrites dans le SAGE. - Besoin de remontées de terrain pour connaître les projets. Importance d'une communication régulière (turn over des élus) -> mise en place d'une charte avec les collectivités ? Présence en réunions de travail plus bénéfique que simples guides. - Pour certains acteurs attention à l'alourdissement des procédures (mille feuilles administratif), rester dans le strict cadre attribué par la réglementation. Rôle des services de l'État de s'assurer de la cohérence avec le SAGE.
Quantité	<ul style="list-style-type: none"> - Besoin d'un suivi des actions/projets dès le début pour informer les porteurs de projets sur ses obligations.

Question 3 : Quelles attentes vis-à-vis de l'aménagement du territoire pour participer à la mise en œuvre des politiques de l'eau : levier à actionner fortement ou a minima ?

Qualité	<ul style="list-style-type: none"> - Difficulté pour faire respecter les documents d'urbanisme. Levier économique extrêmement important. Les mesures du SAGE ne pourront être mises en œuvre que si elles s'inscrivent dans un modèle économique fiable. Besoin de visibilité (pluriannuelle) sur les dispositifs de soutien financier proposés aux acteurs. - Avoir un volet réglementaire important mais adapté au territoire. Problématiques et approches différentes en fonction des sous bassins.
----------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs participants insistent sur le volet pédagogique avec notamment la sensibilisation des notaires, des CAUE, ... Idée de passer par des relais. - Échanges sur la prise en compte des zones humides et des éléments bocagers dans les documents d'urbanisme. - Existence d'aménagements fonciers agricoles sur certains captages AEP (préservation secteurs vulnérables). Plan paysages de la CC du Thouarsais.
Milieu	<ul style="list-style-type: none"> - La gestion de l'eau reste peu intégrée dans les documents d'urbanisme (sujet complexe, pas encore bien saisi dans les documents). Il semblera nécessaire d'accompagner, orienter, conseiller les collectivités pour l'intégration des objectifs du SAGE dans leurs documents. Certains secteurs encore dépourvus de documents d'urbanisme (Loudunais). - Il est important de cadrer l'aménagement du territoire, notamment sur les thématiques de consommation des espaces agricoles, des zones humides et des eaux pluviales. Les éléments paysagers sont à protéger en priorité mais il est souligné que cela sera très difficile surtout avec la suppression des ICHN. L'économique doit être pris en compte. - Levier foncier pourrait s'avérer utile sur les zones de têtes de bassins. Enjeu de préservation des fossés collecteurs. - Interrogation sur le niveau de contraintes : simple recommandation ou compatibilité ? Quels niveaux d'ambitions ? Besoin dans un premier temps de faire appliquer la réglementation ? - Besoin de prioriser les actions en fonction des thématiques.
Quantité	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité d'être plus strict pour atteindre les objectifs. - Ne pas négliger le volontariat ou la contractualisation en y intégrant une monnaie d'échange. - Prendre en compte les thématiques zones humides et imperméabilisation des sols dans l'aménagement du territoire.
Question 4 : Attendre une amélioration des connaissances avant une action forte ou agir dès à présent à travers les documents du SAGE ?	
Qualité	<ul style="list-style-type: none"> - Souhait que des éléments soient proposés dès l'écriture du SAGE même si les connaissances ne sont pas exhaustives, elles semblent suffisantes pour engager des actions sur certaines thématiques. - Les premières actions menées peuvent avoir valeur de test de leur efficacité et constituer un retour d'expérience précieux pour les actions suivantes. Suivi des actions, évaluation de leurs impacts. - Besoin d'agir rapidement au vu de l'état de dégradation et du temps de réponse du milieu. - Certaines thématiques déjà maîtrisées donc actions à poursuivre ou étendre (exemple : mise en place de haies). - L'amélioration des connaissances ne passe pas nécessairement par la conduite d'études spécifiques, un bilan des connaissances en interne peut être satisfaisant : capital pour les acteurs de mutualiser et partager les connaissances. - Données existantes : exemple des données du Schéma Départemental de l'eau de la Vienne sur l'impact des stations d'épuration. - Certaines thématiques semblent tout de même peu connues : exemple de l'impact du changement climatique
Milieu	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas attendre les connaissances mais les enrichir au fil du temps pour la plupart des acteurs. - Sur certaines thématiques, il n'est pas possible d'agir correctement en l'absence de connaissances. Toutefois risque de toujours repousser les actions car il est toujours possible d'en acquérir de nouvelles. - Il y a urgence dans l'atteinte des objectifs, il faut donc agir sur les thématiques où il y a déjà de la connaissance et poursuivre l'acquisition sur d'autres (exemple : changement climatique). - Possibilité d'agir sur certains secteurs puis étendre sur de nouveaux une fois le recul sur les actions (exemple : agir sur une tête de bassin pour en faire un exemple). - Importance d'actualiser les données et de prendre en compte les nouveaux éléments pour adapter, corriger les stratégies et projets (exemple : continuité). - Valoriser les retours d'expériences sur les autres territoires pour pouvoir agir rapidement et efficacement. - Perception d'études préalables coûteuses et de manque de moyens pour porter les actions ensuite. En lien avec la tendance à la réduction des financements. - Crainte pour certains du risque d'erreur d'où la nécessité d'avoir un suivi des actions.
Quantité	<ul style="list-style-type: none"> - Agir de suite mais sans négliger les besoins d'études. Réalisation d'études de suivis pour permettre des étapes bilan et un requestionnement. - Sur certaines thématiques besoin d'une connaissance pointue pour ne pas agir n'importe comment. - Demande de la réalisation d'une étude HMUC pour avoir des éléments lors des renouvellements des AUP des OUGC. Lien avec l'acceptation des volumes prélevables par la profession agricole. - Sur bassin Dive, vigilance sur les volumes prélevables en nappe captive (réservée AEP) -> conflits usages irrigation – AEP ?
Question 5 : Faut-il renforcer la contractualisation ou trouver d'autres leviers ?	
Qualité	<ul style="list-style-type: none"> - La contractualisation est un outil parmi d'autres mais il n'y a pas une satisfaction totale sur cet outil. Quand il y a consensus, il faut contractualiser mais la pratique contractuelle doit évoluer pour s'améliorer. Il semble important de rester à une dimension territoriale. - Contractualisation importante pour pérenniser l'action et donner de la visibilité. Il faut que ces contrats fassent l'objet d'un suivi et d'un bilan. Besoin d'écourter les délais d'instruction des dossiers et que les subventions soient transmises plus rapidement. Il faut d'avantage de réactivité dans ces procédures. - Certains participants souhaitent que le levier réglementaire du SAGE soit activé même si les moyens de contrôle ne sont pas garantis derrière (problèmes de moyens du côté de l'État et de la police de l'eau), il semble important d'afficher cette ambition. Au-delà des moyens donnés à l'État, il est remarqué que même en cas de signalement, les poursuites judiciaires sont quasi-inexistantes ce qui est regrettable. Il est souligné que le volet réglementaire doit être assorti d'un volet pédagogique (ce qui marche le mieux/la seule chose qui marche pour certains). Pour certains la menace du réglementaire peut néanmoins permettre une meilleure attention sur les éléments présentés de façon pédagogique. - Le portage de la politique du SAGE est essentiel pour permettre son efficacité. Besoin d'une bonne identification du SAGE et de son rôle : en quoi il est utile, quelle est sa plus-value pour le territoire ? - Existence d'autres outils : appel à projets de la Région, ...
Milieu	<ul style="list-style-type: none"> - Pour certains la logique de programmation induite par les CTMA est à reprendre. Besoin d'avoir une réflexion en termes de programme d'actions (avec ou sans l'outil Agence). Répartition des actions. - Il ne faut pas des actions ponctuelles, il faut coordonner entre tous les types d'interventions et avoir des engagements forts de la part des maîtrises d'ouvrage. Ne pas se restreindre sur les actions possibles. - L'outil CTMA devrait devenir rigide et contraignant. Il faut trouver d'autres sources de financements. - En parallèle à la contractualisation, le levier réglementaire interroge -> moyens de contrôle. Comment faire respecter les règles du SAGE si la réglementation actuelle n'est déjà pas appliquée ?
Quantité	<ul style="list-style-type: none"> - Discussion autour du CTGQ-TTA -> substitution des prélèvements estivaux (déconnexion retenues, ...) et projet de soutien à l'élevage. - Possible évolution des outils de l'Agence de l'eau. Ne pas se brider, laisser le champ des possibles ouvert et prospecter sur les autres moyens de financements (Région, FEDER, mécénat, ...).

Atelier n°2 : Propositions de mesures composant les scénarios alternatifs

Thèmes	Mesures	Localisation
<u>Volumes prélevables HMUC</u>	Étude HMUC	Dive
	Étude HMUC dont inventaire plans d'eau	
	Avant lancement étude HMUC, besoin de centraliser les connaissances : usages, milieux, hydrologie, ...	
	En attendant une étude HMUC que les acteurs opérationnels améliorent la connaissance sur les prélèvements qu'ils gèrent	
	Étude sur les volumes prélevables sur la Dive	Dive
	Étude sur les volumes prélevables en prenant en compte les milieux	
	Appliquer les VP notifiés à défaut d'étude HMUC	
<u>Objectifs gestion</u>	Étude des Débits Minimums Biologiques sur l'ensemble du BV	
	Respecter les Débits Minimums Biologiques	
	Mise à jour des différents seuils (nappes / rivières)	
	Définir un DOE complémentaire sur la Dive du Nord	Dive
	Dans arrêtés "sécheresse", mesures de restrictions des usages dès le seuil de vigilance	
<u>Cours d'eau</u>	Prioriser les actions de restauration morphologique sur les secteurs sans influence de barrage (barrage démantelé)	
	Restaurer la morphologie, la ripisylve, les zones humides	
	Coupler restauration morphologique et zone d'expansion des crues	
	Gérer les berges en relation avec la définition des zones d'expansion des crues	
	Prioriser les restaurations d'annexes (ZH, frayères) dans les zones "froides" pour augmenter l'efficacité, la survie des poissons face au changement climatique (cf. thermographie ONEMA)	
	Reconnecter les annexes hydrauliques	
	Protéger la ripisylve	
	Imposer la mise en place d'une ripisylve	
	Entretenir de façon généralisée les berges et les cours d'eau, en mobilisant notamment des chantiers de bénévoles	
	Diversification des habitats	Thouet amont
	Mise en défens cours d'eau (piétinement)	
	Réapprendre à vivre et à connaître le rôle des rivières sur un territoire (bien public)	
	Rouvrir l'accès à des cours d'eau qui ont été privatisés	
	Conserver un maximum d'eau dans les rivières pour faire face aux changements climatiques avec des ouvrages différents et adaptés (multiples seuils, écluses, ...)	
<u>Plans d'eau</u>	Étude sur plans d'eau	
	Améliorer la connaissance des plans d'eau et déterminer leurs impacts pour les prioriser	
	Connaissance de l'impact des plans d'eau quantité en lien avec qualité et milieux	
	Connaissance sur la multiplication des plans d'eau	
	Connaissance de l'usage des plans d'eau	
	Inventaire des plans d'eau : réglementaires ou non, connectés ou non, volumes, ...	
	Inventorier les plans d'eau illégaux	
	Inventaire des plans d'eau sur les têtes de BV en précisant ceux qui sont réglementaires et ceux qui ne le sont pas	
	Déconnecter les plans d'eau	
	Déconnecter les plans d'eau d'irrigation	
	Déconnecter les plans d'eau sur bassin Thouaret / Accompagner les particuliers dans déconnexion	Thouaret
	Déconnecter les plans d'eau (favoriser les usages pour l'élevage)	
	Réduire l'impact des plans d'eau (déconnexion, effacement, ...)	
	Diminuer la densité de plans d'eau	
	Diminuer les prélèvements pro / privé	
	Épuration des eaux de vidange des plans d'eau / Réfléchir à des solutions alternatives pour les vidanges	
	Épuration plans d'eau	
	Accompagner les propriétaires de plans d'eau dans la gestion de ceux-ci	
Encadrer réglementairement la création de plans d'eau		
<u>ZH</u>	Étude zones humides	
	Cartographie des zones humides	

ZH	Inventorier les zones humides et les sources, les actualiser et suivre l'évolution	
	Obligation des inventaires zones humides	
	Accompagner les communes du 86 pour identifier les zones humides lors de l'élaboration ou révision des documents d'urbanisme	Département 86
	Étudier l'impact des assècs du Thouaret sur l'évolution des zones humides	Thouaret
	Étude thermique des cours d'eau pour guider les actions de restauration des zones humides, notamment à vocation piscicole, dans un contexte de changement climatique (suivi à mener ou valoriser si existants)	
	Préserver les zones humides	
	Préserver les zones humides (priorisation, gestion, ...) sur le secteur de la Dive en lien avec activités agricoles	Dive
	Protéger les zones humides	
	Protéger réglementairement les zones humides (lien avec leurs fonctionnalités vis-à-vis de la qualité de l'eau)	
	Règles sur la protection des zones humides	
	Protection et restauration des zones humides	
	Réglementairement, imposer des valeurs de compensation plus élevées	
	Rehausser "le seuil" compensation zone humide détruite	
	Restaurer les zones humides	
	Restaurer les zones humides et supprimer les fossés profonds qui accélèrent le départ de l'eau (objectif : augmenter les volumes disponibles localement)	
	Réaliser ou restaurer des zones humides sur le bassin de la Petite Maine et de la Briande / Espèce piscicole repère : Brochet	Dive
	Aménager ZH pour frayères à brochets	
	Sauvegarder les zones humides, frayères, faune, flore associés, s'assurer de bonnes qualités de vie pour les poissons et éviter les assècs à tout prix	
	Mettre en place des conventions de gestion ZH avec les propriétaires / exploitants	
	Plan de gestion et de valorisation des zones humides (après l'inventaire)	
Réouverture des zones humides et étude de leur évolution sur le milieu (local)		
Le rôle des zones humides et leur réouverture -> influence des modifications des comportements		
Limiter les drainages des zones humides		
Soutien aux communes pour l'acquisition de zones humides		
Diminuer taxe foncière pour parcelle en zone humide		
Têtes de BV	Identification et protection des têtes de BV	
	Acquisition de connaissances sur les têtes de BV des affluents du Thouet	
	Inventaire des zones de sources	
	Préserver les têtes de bassins versants	
	Préserver les prairies et adapter les pratiques culturales à ces secteurs sensibles	
	Restauration morphologique des têtes de BV qui permet une amélioration de la qualité de l'eau en quelques années	
	Identifier un sous bassin "pilote" pour la mise en place d'une restauration des têtes de BV et des ZH avec suivi du milieu et piézométrique. Si possible une zone non gérée actuellement (hors N2000, ...) > choisir un espace très dégradé pour montrer des résultats forts	
	Définir une stratégie et des actions de protection des têtes de BV	
Rappeler / communiquer sur l'interdiction de retournement de prairies, en priorité sur ces secteurs		
Dive	Améliorer les connaissances sur le fonctionnement du marais de la Dive -> réseau de canaux + vannage	
	Mettre en place un gestion coordonnée des marais de la Dive du Nord -> enjeu inondation + étiage	
	Identifier et protéger, mettre en place des zones d'expansion des crues sur BV Dive	
	Élaborer un règlement des vannages sur le marais de la Dive et le faire respecter	
	Définir des objectifs de qualité spécifiques pour la Dive	
	Renforcer le réseau de suivi des débits sur BV Dive	
	Restaurer les marais de la Dive	
	Restauration morphologique des têtes de réseaux en priorité 1 puis cours d'eau principaux en priorité 2	
	Refaire le lien entre le canal et les ZH	
	Plantation ripisylve, augmentation bandes enherbées	
Création de bassin tampon pour culture		
Haies	Replanter des haies pour retenir l'eau et les zones humides	
	Replanter des haies bocagères en haut de coteaux pour retenir l'eau / Replantation sur coteaux pour ralentir l'eau	Argenton

<u>Haies</u>	Maintien et replantation des haies bocagères	
	Restaurer, planter, replanter les haies bocagères et autres linéaires qui permettent de garder l'eau dans le sol	
	Reconstitution du maillage bocager pour freiner les écoulements et les conserver en tête de BV	
	Soutenir la reconstitution du bocage	
	Valoriser les produits (bois de chauffage) pour favoriser le maintien des éléments bocagers	
	Mettre en place des conventions de gestion des haies avec propriétaires / exploitants et valoriser le bois (mise en place, structuration filière)	
	Trouver des solutions pérennes d'entretien (financement ? MO ?)	
	Réglementation sur la destruction des haies et pour le maintien des prairies basses	
	Interdiction d'arracher des haies	
<u>Bandes enherbées</u>	Augmenter la largeur des bandes enherbées sur les secteurs sensibles (risques érosion, ...) -> révision des arrêtés BCAE	
	Mettre bandes enherbées sur les fossés	
<u>Drainage</u>	Modifier les techniques de drainage	
<u>Prélèvements / Rejets</u>	Améliorer la connaissance sur la quantité et la qualité des rejets et prélèvements et leurs incidences sur le milieu	
	Inventorier les prélèvements privés sur cours d'eau et nappes	
	Connaitre les impacts des stockages d'eau importants type irrigation ou loisirs sur les réserves réelles des autres utilisateurs (cours d'eau, puits, ...)	
	Réglementer les prélèvements d'eau de surface et d'eau profonde de manière "stricte" et évolutive en fonction de l'évolution des connaissances sur les impacts "profonds"	
	Limiter les prélèvements sur les masses d'eau ayant de faible débit	
	Mettre en place un seuil d'autorisation pour les prélèvements de loisirs (terrain de foot par exemple)	
	Augmenter les stocks / Retenir l'eau	
	Être vigilant sur les transferts d'eau, engendrant une augmentation des prélèvements (ex vers Poitiers)	
	Unifier les tarifications des volumes quels que soient les utilisateurs	
<u>Ouvrages / Continuité écologique</u>	Veiller dans l'instruction des dossiers que les projets soient compatibles avec le bon état quantitatif (parcs de loisir...)	
	Étude sur les impacts de la continuité écologique (impact de la destruction des ouvrages)	
	Étude sur l'impact des ouvrages en zone de marais	Dive
	Continuité écologique : montrer l'existant (amont plan d'eau, aval clapets)	
	Stratégie continuité qui pourrait être non pas de partir des verrous en aval, mais des ouvrages en amont, qui restaurés permettront de favoriser le transit sédimentaire, d'améliorer l'état global des cours d'eau, de restaurer les habitats et de gagner la continuité petit à petit	
	Veiller à la cohérence amont-aval des actions de restauration de la continuité écologique	
	Ne pas cibler uniquement les migrateurs quand on traite la continuité écologique	
	Prendre en compte les aspects patrimoniaux des ouvrages, ne pas s'arrêter au non usage	
	S'assurer que les gestionnaires d'ouvrages ont les moyens de les gérer	
	Coordonner la gestion des vannes	
	Mettre en place une gestion coordonnée des ouvrages (si légaux)	
	Imposer des règles de gestion d'ouvrage en période d'étiage (interdire fermeture des ouvrages sur le cours d'eau si n'a pas retrouvé un débit suffisant)	
	Ne pas araser les ouvrages dont la vertu est de retenir l'eau	
	Conserver les barrages	
	Améliorer la continuité écologique	
	Restaurer la continuité écologique (augmentation autoépuration, baisse taux étagement)	
	Travaux sur petite continuité (buses, ponts, ...) et de morphologie	
	Gérer les ouvrages ou les supprimer, solutions à définir au cas par cas	
	Ouvrage : soutien ligne d'eau	
	S'assurer de la légalité des ouvrages sur cours d'eau et imposer une mise aux normes (respect de la continuité écologique)	
Imposer des capacités de décharge minimum pour chaque ouvrage		
<u>Eaux pluviales / Ruissellement</u>	Gestion des eaux pluviales / ruissellement -> zone urbanisée : gestion intégrée (infiltration, aménagement noues) / zone rurale : aménagement territoire (extension crues, haies)	
	Avoir une politique vis-à-vis des eaux pluviales et des lessivages des sols	
	Faire en sorte que l'eau de pluie soit stockée dans le sol -> nécessité d'empêcher le ruissellement, recréer des zones tampons type zones humides (l'eau sera rendue par l'intermédiaire des sources (nappes phréatiques))	
	Favoriser l'infiltration dans les terres agricoles	
	Lutter contre le ruissellement sur les terres agricoles	

<u>Eaux pluviales / Ruissellement</u>	Veiller au sens des sillons sur les parcelles	
	Lutter contre le ruissellement et favoriser l'infiltration	
	Diminuer l'accélération des déplacements de l'eau pluviale (fossés profonds à supprimer)	
	Augmenter les surfaces naturelles	
	Lutte contre le ruissellement (plaine calcaire)	Dive
	Retenir les eaux de fort régime pluviométrique	
	Mettre en place des bassins tampons pour récupérer et infiltrer les eaux de ruissellement / drainage en sortie de parcelles cultivées (cf Manse)	
	Orienter préférentiellement les cultures dans les vallées sèches	
	Mettre dispositif de récupération des eaux	
	Inciter les gens à retenir l'eau chez eux pour arroser leurs cultures ou autres usages	
	Réutiliser les eaux pluviales et eaux usées	
	Appuyer réglementairement l'enherbement des coteaux	
	Maintenir l'enherbement des fossés pour ralentir les écoulements	
<u>Drainage</u>	Interdiction de drainer de nouvelles parcelles	
<u>Espèces invasives</u>	Lutter contre le Xénope lisse (contenir le front de colonisation, augmenter les moyens de lutte)	
	Lutter contre les espèces invasives (écrevisses)	
	Vision d'ensemble sur les espèces invasives	
<u>AEP</u>	Arrêter les intrants chimiques dans les zones de captages des eaux d'alimentation (agriculture et autres usages)	
	Pas de glyphosate sur les zones de captages	
	Mettre en place un ou des programmes sur tous les AAC	
	Sécuriser l'AEP (priorisation des usages AEP notamment en période estivale)	
	Améliorer les rendements des réseaux AEP	
	Définir un plan de gestion de l'eau potable	
	Étudier le lien entre les actions portées sur les milieux et l'évolution de la qualité des eaux du Cébron (AEP)	Cébron
<u>Assainissement</u>	Faire état des lieux des rejets (STEP - Pluviales)	
	Poursuivre la mise en conformité des stations	
	Améliorer le fonctionnement des STEP (nouvelle molécules)	
	Mettre en place des systèmes d'épuration du phosphore sur les principales STEP	Secteurs prb Phosphore
	Recalibrer les STEP	
	Améliorer les systèmes de collecte, transfert, branchement	
	Gestion patrimoniale des réseaux	
	Promouvoir la mise en conformité des assainissements non collectifs efficaces dans la durée	
	Exigence de qualité des eaux au sortir des assainissements (rejet dans milieu)	
<u>Pollutions</u>	Lutter contre les pollutions diffuses (aménagement du territoire, aménagement foncier, ...)	
	Améliorer la connaissance sur les molécules chimiques et médicamenteuses présentes dans l'eau des rivières	
<u>Pesticides</u>	Interdire les pesticides dans les zones de captage	
	Encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires à proximité des cours d'eau (respect insuffisant des ZNT)	
	Solutions alternatives (plantes gélives...)	
	Être vigilant sur les produits de remplacement (du glyphosate par exemple)	
	Maintien de l'élevage qui permet de ne pas augmenter l'usage de produits phytosanitaires	
	Accompagner les utilisateurs non agricoles sur la suppression des phytosanitaires (cimetière, stade, ...)	
<u>Toxiques</u>	Cesser de déverser des biocides sur les zones inondées chaque année	
	Rechercher les sites pollués et mettre en œuvre la dépollution (Borcq-sur-Airvault)	
	Faire un recensement des activités potentiellement à risque	
<u>Nappes</u>	Sauvegarder les niveaux des nappes phréatiques	
<u>Agriculture</u>	Diagnostics d'exploitations agricoles : autonomie fourragère, efficacité de l'irrigation, robustesse changement climatique/sécheresse	
	Diagnostic agricole par les Chambres dans les exploitations utilisant notamment nitrates et pesticides : proposition d'amélioration de pratiques, travail terre perpendiculaire à la pente, CIPAN, ...	
	État initial des systèmes de production et d'exploitation : types, nombre, surface, production, ...	

Agriculture	Développer des filières agricoles respectueuses de l'environnement	
	Financer / subventionner ces nouvelles filières "respectueuses de l'environnement" pour faciliter leur démarrage, et s'assurer qu'elles sont pérennes	
	Démultiplier les cultures de niche et non irriguées	
	Développer les cultures à valorisation énergétique sous contrat	
	Développer la culture de la luzerne : peu de pression et débouché important avec la diminution de l'herbe (surfaces et sécheresse)	
	Aller vers un modèle agricole moins gourmand en eau	
	Promouvoir et développer les filières agricoles économes en eau (diversification des cultures, ...) en lien notamment avec les OPA	
	Encourager avec "intéressement" des méthodes culturales en agriculture permettant l'utilisation minimale d'eau (changement de variétés, engrais verts et agriculture sans produits chimiques, amélioration de la qualité des sols, ...)	
	Faire évoluer les systèmes agricoles vers des pratiques culturales permettant de réduire la pollution (Nitrates, phytos)	
	Optimiser et réduire l'utilisation d'intrants pour limiter les transferts (désherbage alternatifs, TCS, gestion des couverts, ...)	
	Sélectionner des variétés adaptées	
	Préserver l'élevage, soutenir économiquement les filières (accord avec les collectivités...)	Gâtine
	Poursuivre action projet pour élevage en partenariat avec PNR, communauté de communes = filière économique - soutien économique pour maintenir prairies, haies, talus, ...	
	Conversion de cultures en prairies secteur gâtine	
	Bassin amont du Thouet : faire évoluer les pratiques agricoles et l'occupation des sols (prairies)	
	Mesures visant à interdire l'abreuvement direct des animaux dans les cours d'eau	
	Avoir une réflexion sur les contrôles des rejets élevages (problématique phosphore)	
	Diminuer les excédents UGB dans les zones sensibles	Cébron
	Réserver les nouvelles terres à la désintensification, intégrer l'enjeu eau dans la gestion foncière	
	Accompagner la gestion des effluents dans le sous bassin du Cébron	
	Actions auprès des exploitants pour la promotion du Bio, de l'adaptation des cultures aux milieux	
	Mise en place de journées techniques / formations agricoles sur pratiques favorables à la qualité de l'eau	
	Travail avec les coopératives, négoce du territoire pour le développement de filières bas intrants	
	Travail avec les lycées agricoles pour des actions : filières productions animales, végétales, aménagements paysages, ...	
	Travail sur variétés culturales anciennes cohérentes avec le territoire (écomusées)	
	Développer la génétique des plantes vis-à-vis du sec	
	Favoriser le développement de culture non irriguée	
Systématiser les intercultures longues, et pas les repousses de céréales		
Cultures d'arbres pour production : bois, fruits, ...		
Favoriser l'autonomie fourragère des exploitations (irrigation?)		
Irrigation	Action - animation sur les pratiques culturales pour diminuer l'irrigation / meilleure absorption de l'eau / rotations	
	Interdire la création de plans d'eau pour l'irrigation	
	Déconnexion des plans d'eau d'irrigation (avec subventions) -> études, travaux	
	Développer du stockage hivernal de l'eau pour l'irrigation (si possible à l'issue de l'étude HMUC)	
	Substitution des prélèvements à l'étiage -> stockage hivernal par retenues collinaires (avec subventions)	
	Veiller, le cas échéant, aux modalités de remplissage des réserves de substitution	
	Statuer sur les prélèvements d'irrigation	
	Économies d'eau en agriculture : pilotage de l'irrigation (réseau sondes, conseil collectif) / Animation de territoire	
	Optimiser la mobilisation des ressources existantes (ex : plan d'eau) sur des pratiques d'irrigation	
	Développer l'irrigation enterrée	
	Développer la REUT : Réutilisation en irrigation des eaux épurées de STEP	
Récupération des eaux usées (assainissement) pour l'irrigation		
Usages	Faire appliquer la loi sur les priorités d'usages	
	Assurer l'application de la loi : 1 Eau potable / 2 : Milieux aquatiques / 3 : Usages	
	Protéger les usages, les poissons, la biodiversité, la quantité des eaux avec en priorité l'eau potable	
	Conserver les usages : irrigation, loisirs, tourisme, pêche tout en priorisant l'eau potable	
	Favoriser les activités directement liées aux milieux aquatiques notamment le tourisme	
Favoriser le développement d'activités économiques (industries) peu consommatrice d'eau		

	Interdire les usages de l'eau pouvant porter atteinte au bon état quantitatif	
	Reconquérir des zones de baignade	
<u>Changement climatique</u>	Mieux connaître les incidences du changement climatique (adaptation des territoires)	
	Étudier les conséquences du changement sur l'hydrologie des cours d'eau / nappe	
	Prendre en compte les effets du changement climatique dans les actions projetées	
	Prise en compte du changement climatique dans toutes les études qui concernent des aménagements sur les rivières	
	Plan d'adaptation climatique : évolution vers des espèces moins gourmandes en eau (agriculture, espaces verts, particuliers)	
	Prévisions climatiques mieux anticiper l'évolution du réchauffement	
<u>Économie d'eau</u>	Obligation d'installation de dispositifs d'économie ou de récupération d'eau dans les constructions	
	Diminuer les volumes de consommation d'eau quels que soient les utilisateurs	
	Connaitre les volumes réels consommés (tous secteurs) et astreindre à l'économie	
	Rechercher des solutions pour économiser l'eau	
<u>Urbanisme / Aménagement</u>	Permettre l'application du SAGE dans les documents d'urbanisme. Gestion de l'eau = critère pour redélimiter des secteurs urbanisables	
	Impliquer le porteur du SAGE dans l'élaboration des PLUi	
	Interdire l'imperméabilisation des sols dans les projets d'urbanisme (parking, espaces publics, ...)	
	Limiter l'imperméabilisation des sols dans les documents d'urbanisme	
	Arrêter la bitumisation des sols tant en ville qu'en zone industrielle ou commerciale	
	Imposer des seuils de stockage et de réutilisation des eaux en fonction des surfaces imperméabilisées	
	Thouet amont = têtes de BV + Natura 2000 + projet PNR -> territoire exemplaire sur la question des milieux (occupation sol, élevage, ...)	
	Aménagement de l'espace pour limiter les transferts	
<u>Schémas départementaux</u>	Mettre en œuvre les schémas de l'eau (79-86) et bonne articulation avec SAGE	
<u>PNR</u>	Projet de PNR Gâtine Poitevine : faire émerger un volet eau important	
<u>ZEC</u>	Zone Expansion Crues -> stockage en nappe	
<u>Inondation</u>	Programme de restauration de bocage et des zones humides sur zones à enjeu "inondation"	
	Rechercher des moyens pour éviter les crues dévastatrices	
<u>Sols</u>	Améliorer la qualité des sols	
<u>Réglementation</u>	Faire appliquer les réglementations (bandes enherbées, ZH, ...)	
	Imposer la mise en place de zones tampon	
	Règles sur les projets : obligation de non dégradation qualité / quantité	
	Pesticides : respect de réglementation	
	Avoir une politique de limitation de création de fossés	
<u>Peupliers</u>	Interdire la plantation de peupliers de culture à X mètres du cours d'eau	
	Interdiction de planter des peupliers de culture à moins de 7 mètres du cours d'eau	
	Limiter le développement des peupleraies sur BV Dive du Nord	Dive
<u>Communication /Sensibilisation</u>	Concept de "solutions fondées sur la nature" à faire connaître et utiliser de manière transversale (cf. UICN)	
	Communiquer pour permettre les changements de comportements dans l'utilisation de l'eau	
	Donner une image à la qualité de l'eau : espèce emblématique (loutre, castor, ...), marqueur de qualité, ...	
	Objectif de reconquête de la baignade dans les cours d'eau, communiquer sur cette idée de retour de la baignade dans le Thouet : objectif emblématique : Parthenay Plage, Thouars Plage, Saumur Plage, ...	
	Concours sur des actions innovantes d'économies d'eau (émulation)	
	Pour impliquer et valoriser le travail des élus : création de trophées de l'eau du SAGE	
	Sensibiliser tous les acteurs dont le grand public, écoles, ... aux économies d'eau (arrosage, récupération eaux de pluies, ...)	
	Sensibiliser au fonctionnement d'un cours d'eau	
	Faire connaître le bassin à l'ensemble des acteurs locaux	
	Communication auprès des écoles sur le fonctionnement des cours d'eau et sur les opérations de restauration (déjà en place sur le Thouet)	
	Actions dans les écoles sur le cycle de l'eau local et assurer sa protection	
	Communication auprès des scolaires sur les problèmes de l'eau	
	Présenter le SAGE sur le territoire / Définir qui ? Quand ? Comment ?	

Communication /Sensibilisation	Rédaction de guides synthétiques par thématiques à destination des collectivités, associations, OPA, ...	
	Sensibiliser aux mesures du SAGE	
	Communiquer sur les actions concrètes du SAGE pour montrer ce qui est vraiment fait, à quoi il sert	
	Action de divulgation de mesures prises par le SAGE et des constations locales de façon systématique	
	Organisation et appui à des chantiers de bénévoles	
	Sensibiliser la population aux problèmes de l'eau et au respect des espèces naturelles	
	Communiquer sur les stratégies de lutte contre les espèces envahissantes	
	Sensibiliser aux bonnes pratiques (toxiques émergents)	
	Sensibiliser la population vis-à-vis de ses rejets dangereux (médicaments, produits d'entretien, ...)	
	Informers tous les publics des réglementations, des conséquences (santé), économies, biodiversité, ...	
	Communication pour collectivités, particuliers sur les techniques de désherbage alternatifs / "aide" par rapport à la loi Labbé	
	Renforcer la sensibilisation sur le fonctionnement des zones humides (qualité/quantité)	
	Faire connaître l'importance des têtes de BV et sensibiliser à leur protection	
	Communiquer sur l'impact des plans d'eau (qualité/quantité)	
	Sensibiliser les propriétaires de plans d'eau, les élus, ... sur la réglementation en matière de plans d'eau	
	Sensibiliser aux bonnes pratiques de gestion des plans d'eau	
	Sensibiliser les propriétaires sur la gestion des vannes	
	Sensibiliser les propriétaires sur les ouvrages - vannages (BV Dive)	Dive
	Sensibiliser la population aux capacités de gestion des ouvrages (sous-entendu capacité limitée pour des crues majeures ...)	
	Communication - pédagogie pendant étude HMUC pour que tout le monde ait le même niveau d'information	
Grand public : visionnage de films sur la thématique pour créer un support pour amener la discussion, participation (légitimité)		
Sensibiliser le grand public sur les risques et les actions menées par le monde agricole		
Sensibiliser au risque d'inondation (grand public, agriculteurs, élus, ...) en tenant compte du changement climatique (BV Dive)	Dive	
Communication et sensibilisation aux inondations : zone extension crue, rôle zones humides, gestion intégrée eaux pluviales, ...		
Animation	Accompagner les maîtrises d'ouvrage pour la mise en œuvre du SAGE	
	Garder une coordination générale	
	Coordonner les programmes d'actions liés aux milieux aquatiques : Assainissement, AEP, MAQ, ... -> approche transversale	
	Travailler, développer des projets de territoire transversaux pour l'enjeu eau-qualité + compétences économie des communautés de communes	
	Passer d'une gestion linéaire cours d'eau à une gestion de surface : le bassin versant	
	Impliquer les élus dans le SAGE et la gestion de l'eau -> agir sur le territoire	
	Associer des élus intéressés par la thématique mais pas forcément identifiés ou ayant des postes à forte responsabilité	
	Mise en réseau des données liées à la biodiversité des milieux aquatiques (lien SAGE - structures environnementales)	
	Assurer une mise à jour des connaissances (selon les besoins) "connaissance de connaissances"	
	Avant de compléter les connaissances, mettons en commun toutes les études réalisées	
	Faire bilan des expériences passées / Cibler les domaines à affiner	
	Obliger l'exercice de la compétence GEMAPI	
	Avoir une gestion à plusieurs niveaux et selon la nature	
	Démarche de concertation préalable sur des projets de substitutions potentiels -> rôle majeur du SAGE	
	Avoir une action vis-à-vis du SDAGE y compris au niveau financier	
Suivi	Aider à la mise en œuvre de dispositifs de suivi des hauteurs et débits sur les cours d'eau	
	Suivre les différents niveaux des rivières, nappes, plans d'eau ainsi que les débits et températures	
	Renforcer les systèmes de surveillance sur la qualité des eaux (données, alerte)	
	Mettre en place une veille sur les substances dangereuses et améliorer le suivi qualité eau	
	Mettre en place un suivi bactériologique / un système de suivi et d'alerte sur les développements de cyanobactéries	
	Évolution des milieux et enrichissement de la biodiversité suite aux modifications de comportements (usage de l'eau, agricoles, sols, ...)	
	Étude sur l'évolution des milieux dès la validation du SAGE	
	Évaluation des aménagements réalisés sur les rivières avec des inventaires plus complets notamment sur la flore présente avant et après aménagement	
	Prendre en compte les données issues des suivis réalisés dans le cadre de travaux de restauration	
	Suivre l'évolution des surfaces en prairies	

<u>Suivi</u>	Suivre l'évolution des linéaires de haies	
	Étude sur la qualité en lien avec des activités proches du cours d'eau (agriculture, rejet STEP, industries, ...)	
	Améliorer les connaissances sur les polluants et sur les façons de les éliminer	
	Améliorer les connaissances sur les éléments chimiques et les produits médicamenteux que l'on trouve dans l'eau	
	Mise en place d'un réseau d'expertise pour faire émerger des projets novateurs	
	Connaissance axiomatique sur l'eau	

<u>Remarques diverses</u>	Ne pas hésiter à mettre des mesures dans le règlement du SAGE -> Ambition de la CLE et du SAGE (=Gouvernance)	
	Un règlement doit être porté franchement sans modulation style poupées russes	
	Le moins de réglementaire possible	
	Quelle communication faite aujourd'hui ?	
	Préserver la qualité et la quantité de la ressource	
	Attention aux cloisonnements des actions	
	Conditionner les financements à certains éléments ?	
	La législation dit à chaque éleveur de prouver ses consommations d'eau mais qui contrôle ?	
La consommation des ménages est en baisse, qui fait baisser cette consommation ?		

M. CUBAUD remercie les membres des commissions pour leurs participations au sein de ces ateliers. Les éléments travaillés lors de ces 3 réunions serviront aux membres de la CLE pour la construction des scénarios alternatifs du SAGE.

Le compte rendu des commissions sera transmis à l'ensemble des membres de la CLE et des 3 commissions thématiques.

Les commissions du SAGE seront de nouveau sollicitées dans la phase suivante de l'élaboration du SAGE qui consistera à définir la stratégie.

M. CUBAUD lève la séance.

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Thouet



Démarrage phase de scénarios alternatifs

Commissions thématiques – 15, 16 octobre 2018

Déroulement des commissions

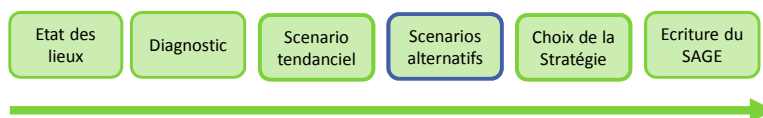
- Présentation de la méthodologie de construction des scénarios alternatifs
- Atelier n° 1 : les orientations stratégiques composant les scénarios
- Atelier n° 2 : les mesures composant les scénarios

1. Méthodologie de construction des scénarios alternatifs

Rappel calendrier



- ✓ Validation de **l'état des lieux** en avril 2015 ;
- ✓ Validation du **diagnostic global** du SAGE en juin 2016 ;
- ✓ Année 2017 consacrée à la conduite de **l'étude préfiguration GEMAPI** ;
- ✓ Validation du scénario tendanciel le 26 juin 2018



Rappel structure du SAGE



Enjeux

- Thèmes / questions principales
- Affichage stratégique des priorités

Phase de
DIAGNOSTIC

Objectifs

- Résultat que l'on veut atteindre
- Précis et mesurable (indicateurs)

Orientations

- Principes d'action en réponse à une question importante

Phase de
SCENARIOS

Mesures

- Moyens d'atteindre l'objectif
- Constituent le plan d'actions
- Maîtrise d'ouvrage pressentie

Précision croissante

Commissions thématiques
SAGE Thouet - 15/16 oct 2018

Éléments de méthode



Définition de « scénarios globaux »

Structuration des scénarios

- Établissement de 3 scénarios, qui ne sont pas des niveaux d'ambition différents mais plutôt des stratégies différentes visant l'atteinte du bon état.
- Des éléments socles (*notamment issus du SDAGE et de la réglementation*)
- Chaque scénario sera présenté par une **approche globale** (portée et positionnement « politique » du SAGE) puis **par objectif**, *afin d'être modulable lors du choix de la stratégie*.
- **Par objectif**, sera présentée une *stratégie générale* et une *liste de mesures* y sera rattachée

Commissions thématiques
SAGE Thouet - 15/16 oct 2018

Eléments de méthode



Mesures détaillées

Déclinaison des différents scénarios en mesures de gestion détaillées et chiffrées, en prenant en compte les propositions recueillies lors de ces commissions thématiques.

Chaque mesure sera dimensionnée en termes de :

- ❖ Objectif
- ❖ Type
- ❖ Secteurs géographiques concernés
- ❖ Maître d'ouvrage
- ❖ Partenaires techniques
- ❖ Financeurs
- ❖ Hypothèse de dimensionnement, coûts unitaires
- ❖ Coûts d'investissement et de fonctionnement sur 10 ans
- ❖ Niveau de priorité et calendrier de mise en œuvre (2021, 2027)
- ❖ Indice d'efficacité technique
- ❖ Indice de faisabilité / acceptabilité
- ❖ Freins éventuels compte tenu de l'impact sur les activités et les usages
- ❖ Indicateurs de suivi

Commissions thématiques
SAGE Thouet - 15/16 oct 2018

Eléments de méthode



Evaluation économique des scénarios

Objectif : éclairer les acteurs sur les implications financières des scénarios et appuyer les réflexions sur le projet de SAGE (faisabilité, acceptabilité)

Coûts estimés sur 10 ans

- **L'estimation des coûts porte sur :**
 - **Les coûts d'investissements** (études, travaux...)
 - **Les coûts de fonctionnement** et d'actions récurrentes (actions de conseil, travaux pluriannuels, suivi...)
 - **Les impacts économiques** liés à certaines actions (surcoûts indirects pour les activités ...)
- **Ces estimations ne constituent pas des budgets**
 - **Ordres de grandeurs** (hypothèses de dimensionnement et de coûts unitaires) par thématiques et par maîtrise d'ouvrage pressentie (publique ou privée)
 - Estimation des **aides potentielles (Europe, Etat, AELB, CD, CR...)** et de la part restant à charge des MO
 - **Pour certains enjeux, les coûts portent sur des actions allant plus loin que les programmes actuels**, impliquant donc des modes de financements nouveaux à mettre en place

Commissions thématiques
SAGE Thouet - 15/16 oct 2018

2. Organisation des commissions

Organisation des commissions

Deux ateliers proposés :

1. Discussion sur les **options stratégiques** du SAGE
2. Proposition de **mesures** à intégrer au SAGE

Travail en tables

Organisation des commissions



ATELIER 1. Discussion sur les options stratégiques du SAGE

Éléments à débattre Concernant l'enjeu traité par la commission :

- Faut-il centraliser les actions par la structure porteuse du SAGE ou identifier des maitrises d'ouvrage locales?
- Quel positionnement de la CLE vis-à-vis des actions /politiques locales : droit de regard (*par le biais des avis CLE notamment*) ou implication et suivi (*participation de membres de la CLE ou de l'animateur du SAGE aux réunions, association à la construction des projets,...*) ?
- Quelles attentes vis-à-vis de l'aménagement du territoire pour participer à la mise en œuvre des politiques de l'eau : *levier à actionner fortement ou à minima* ?
- Attendre une amélioration des connaissances avant une action forte ou agir dès à présent à travers les documents du SAGE ?
- Faut-il renforcer la contractualisation ou trouver d'autres leviers ?

5 questions, 10-15 min par question // tour de table

Servira à structurer les scénarios globaux. Discussions larges sur le positionnement de la CLE et des acteurs, et sur l'ambition et la portée du document SAGE.

SAGE Thouet - 15/16 oct 2018

Organisation des commissions



ATELIER 2. Propositions de mesures

Travail en tables, avec support carto si besoin de localisation des mesures

- Proposition de mesures en lien avec les enjeux traités par la commission ou en lien avec la gouvernance.
 - Pas nécessaire à ce stade de dimensionner les mesures, de cibler nécessairement un maître d'ouvrage, ...
 - Possibilité de viser tout ou partie du bassin (carte)
 - Mesures si possibles ciblées et qui collent au territoire
 - Plusieurs types de mesures :
Réglementation / Action- Gestion / Connaissance / Communication
- ■ ■ ■
- Possibilité de lister des idées de mesures supplémentaires si pas traitées en tables

*Servira à alimenter les scénarios alternatifs
Objectif de co construction du SAGE + de coller au territoire*

Commissions thématiques
SAGE Thouet - 15/16 oct 2018

Le « socle » du SAGE : la conformité SDAGE



Eléments à intégrer obligatoirement dans le SAGE pour être conforme avec le SDAGE :

Volet quantité :

- Inscription de volumes prélevables et leur répartition par usage
- Définition d'un programme d'économie d'eau pour tous les usages

Volet qualité :

- Plan d'action visant à réduire les risques d'utilisation des pesticides

Volet milieux aquatiques :

- Plan d'action de restauration des écosystèmes
- Détermination d'objectifs de réduction datés et chiffrés de taux d'étagement
- Identification de mesures de rétablissement de la continuité écologique si enjeu problématique
- Identification des principes d'action de préservation des zones humides
- Réalisation de pré localisation puis d'inventaires de zones humides
- Inventaire des têtes de bassin versant et hiérarchisation avec objectifs de gestion

Volet gouvernance :

- Volet pédagogique du SAGE

Commissions thématiques
SAGE Thouet - 15/16 oct 2018

Organisation des commissions



Exemples de mesures :

Milieux

- Développer une stratégie de communication spécifique auprès des propriétaires sur la thématique des plans d'eau et sur la continuité écologique
- Coordonner les actions de restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau
- Définir les priorités d'aménagements pour le rétablissement de la continuité écologique (ouvrages « verrous », ...)
- Identifier à l'échelle du SAGE les zones d'expansion de crues à restaurer / à gérer
- Créer un groupe d'expertise pour hiérarchiser les zones humides
- Limiter les aménagements sur les têtes de bassin versant

•

Transversal : quelle prise en compte du changement climatique ?

Commissions thématiques
SAGE Thouet - 15/16 oct 2018

Organisation des commissions



Exemples de mesures :

Quantité

- Substituer les prélèvements estivaux en déconnectant les plans d'eau
- Réduire l'arrosage public (espaces verts, complexes sportifs, ...)
- Créer/ améliorer un cadre de concertation pour la gestion de crise en période de sécheresse
- Cibler la destination des prélèvements d'irrigation agricoles (ex : soutien à l'élevage)
- Sécuriser la ressource AEP
- Limiter les interceptions d'écoulement surtout en têtes de bassin versant
-

Transversal : quelle prise en compte du changement climatique ?

Commissions thématiques
SAGE Thouet - 15/16 oct 2018

Organisation des commissions



Exemples de mesures :

Qualité

- Faire un schéma de préservation des éléments bocagers
- Inciter et financer la mise en place d'éléments permettant de limiter l'érosion et les transferts polluants sur des bassins prioritaires
- Créer un groupe d'expertise s'intéressant à la réduction de l'usage des phytosanitaires en agriculture et communiquant sur les solutions adaptées au bassin versant
- Promouvoir les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales en zones aménagées
- Cartographier les zones de drainage
- Limiter la dégradation et le piétinement des berges
-

Transversal : quelle prise en compte du changement climatique ?

Commissions thématiques
SAGE Thouet - 15/16 oct 2018

Rappel des objectifs du SAGE



OBJECTIFS	Satisfaction objectif	Plue value SAGE
Atteindre l'équilibre durable des ressources en eau satisfaisant aux besoins du milieu et de tous les usages dans un contexte de changement climatique	NON	Très forte
Arrêter des modes durables de gestion quantitative afin d'économiser l'eau	Partielle	Forte
Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint	NON	Forte
Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, en limitant les pressions et en réduisant les risques de transfert érosif	NON	Très forte
Reconquérir prioritairement la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, tout en s'assurant d'une ressource suffisante	NON	Forte
Améliorer les connaissances et informer sur les toxiques émergents	Partielle	Moyenne
Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydro morphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités	Partielle	Forte
Gérer de manière spécifique et durable les marais de la Dive et le réseau de canaux afin de limiter les impacts sur l'hydrologie et d'en préserver la biodiversité	Partielle	Forte
Améliorer les connaissances et limiter l'impact négatif de certains plans d'eau en termes d'hydrologie, de morphologie et de qualité des eaux	Non	Forte
Faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires	Partielle	Très forte
Identifier, préserver, restaurer et valoriser les zones humides	Non	Forte
Constituer des réseaux d'acteurs sur les thématiques du SAGE	Partielle	Très forte
Constituer des groupes techniques par sous bassin versant pour mutualiser les connaissances et permettre des actions multi-thématiques	Non	Très forte